



Commune de
LE-BAN-SAINT-MARTIN

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS**

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 23 octobre au 23 novembre 1989
APPROBATION A.P. du 01 juin 1990

MODIFICATION
PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

ECHELLE 1/5000

LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN		INONDATIONS	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE	Ri	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE	Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)	Oi1	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE		
			Limite de secteur de hauteur d'eau
			Cote de crue centennale, crue de référence
			Limite de zone